

Le traité de cession du Canada, signé à Versailles, en février 1763, fut proclamé ici le 18 mai suivant.

Quelques jours plus tard, on renouvela l'injonction de porter aux magasins du roi les armes qui restaient dans les campagnes. Bientôt après, cependant, il fut délivré des permissions en grand nombre aux gens qui disaient en avoir besoin pour la chasse, et qui en demandaient par l'entremise des officiers de milice. Telle est l'histoire du désarmement des Canadiens : il s'opéra, petit à petit, dans l'espace de quatre années.

Un événement inattendu vint surprendre tout le monde et fournir aux miliciens l'occasion de montrer qu'ils avaient donné une parole honnête et sérieuse en promettant de se conformer au traité de paix qui disait : "Les Canadiens seront comme les autres sujets britanniques." Pontiac venait de soulever les tribus de l'Ouest et menaçait les vainqueurs de les déposséder de leur conquête.

Le Canada était à cette époque un vaste pays dont la partie est se trouvait occupée par notre élément, comme aujourd'hui, mais le bassin des grands lacs, source abondante du commerce des fourrures, appartenait, on peut le dire, aux aborigènes, et ceux-ci ne reconnaissaient pas les arrangements intervenus entre nos deux couronnes. Pontiac, chef de guerre des Outaouas, "le plus formidable sauvage que l'on connaisse," s'était illustré dans la guerre de Sept Ans. A la Monongahéla, il avait, avec Langlade, un Canadien, conduit ses guerriers à la victoire. Son prestige était immense dans l'ouest et, quoique Langlade ne le supportât point dans sa levée de boucliers, il possédait l'intuition du génie qui sait utiliser toutes les ressources. Voyant les forts français livrés aux troupes anglaises, il prit une attitude nouvelle et, rejetant toute ingérence européenne, il fit vibrer la corde des sentiments, celle du patriotisme, déclarant que ni lui ni les siens ne seraient esclaves des blancs. Ce fut une traînée de poudre enflammée. Depuis le Détroit jusqu'au fond du Wisconsin et de l'Illinois, dans l'Indiana et l'Ohio, des bandes armées se levèrent. Le plan de ce second Spartacus consistait en une attaque simultanée et soudaine de tous les postes dispersés sur l'étendue de cette ligne, de manière à les empêcher de se secourir les uns les autres. Les Iroquois se prononcèrent pour lui. Alors toute la frontière prit feu — et il n'y avait dans le Bas-Canada qu'un faible contingent de troupes anglaises; presque aucune sur les grands lacs.

En face de cette crise, les autorités de Québec n'hésitèrent pas. En mai 1764, la circulaire suivante fut adressée aux capitaines de milice :

"Monsieur — Quoique je vous aie déjà instruit de bouche des soins que Sa Majesté se donne pour assurer le bonheur de ses sujets, et de la ferme résolution qu'elle a prise de faire revenir à la raison quelques nations sauvages, dont la mauvaise volonté s'est manifestée par la trahison et la violence, et de les obliger à conclure une paix stable qui assure le retour d'un commerce avantageux et la tranquillité si nécessaire à ses peuples, j'ai cru devoir vous informer qu'à cet effet le Gouvernement s'est déterminé de joindre cinq compagnies de Canadiens aux troupes qui doivent être employées à procurer ce but. Ces compagnies seront composées de soixante hommes chacune. Deux seront levées dans le gouvernement de Québec, deux dans celui de Montréal et une dans celui des Trois-Rivières, et seront commandées par des officiers canadiens. On n'agrègera dans ces compagnies que ceux qui, de leur plein gré, seront déterminés de rester sous l'empire de Sa Majesté Britannique.

"Pour reconnaître et récompenser la bonne volonté de ceux qui s'enrôleront, on donnera douze piastres en argent à chaque volontaire; on leur délivrera un capot, deux paires de souliers sauvages et une paire de mitaines. On les pourvoira d'armes, de

mu
cha
par

lib

les
parauto
chan
à C.Sain
régie
notr
Can
ils a
cour